

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 12 mars 2019

À une séance **ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le **mardi douzième jour du mois de mars deux-mille-dix-neuf (2019)**, à 19 h 30, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin et messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard, Michel Béland et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Julie Rondeau, mairesse suppléante. Madame Danielle Chevrette, directrice générale ainsi que Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière sont également présentes.

Madame la mairesse Jocelyne Bates est absente.

65-03-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE

66-03-19

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2019

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉE

67-03-19

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2019

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉE

68-03-19 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2019

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Leblanc et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 février 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉE

----- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La période de question prévue au règlement a alors lieu.

Les citoyens suivants demandent d'être entendus:

- .- Monsieur Serge Vincelette
- .- Monsieur Alain Lapointe
- .- Monsieur Richard Favreau

----- **DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DU PERSONNEL ÉTUDIANT ET SURNUMÉRAIRE POUR LE MOIS**

La liste est déposée.

----- **DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE ADJOINTE POUR LE RÈGLEMENT 843-19 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE GARNIER NORD ENTRE LE BOUL. HÉBERT ET LE BOUL. SAINT-LAURENT**

Dépôt est fait du document.

----- **DÉPÔT DU RAPPORT DU TRÉSORIER AU CONSEIL MUNICIPAL – LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS – ANNÉE 2018**

Dépôt est fait du document.

69-03-19 PARTICIPATION D'UNE ÉLUE – ACTIVITÉ DE FINANCEMENT – CCMRC SAINTE-CATHERINE / CCLN LES ÉCLUSES

CONSIDÉRANT que le conseil est informé de la tenue d'une activité de financement du CCMRC Sainte-Catherine / CCLN Les Écluses, le 16 mars 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y va de l'intérêt de la Ville de demander à madame la conseillère Julie Rondeau de participer à ladite activité;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité que celle-ci soit et est par la présente, déléguée à représenter la Ville de Sainte-Catherine.

Que la Ville rembourse les frais raisonnablement encourus à cette fin sur présentation de pièces justificatives.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

70-03-19 PARTICIPATION D'UN ÉLU- SOIRÉE BÉNÉFICE SPCA ROUSSILLON

CONSIDÉRANT que le conseil est informé de la tenue d'une soirée bénéfique SPCA Roussillon, le 11 avril 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y va de l'intérêt de la Ville de demander à monsieur le conseiller Michel Béland de participer à ladite activité;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité que celui-ci soit et est par la présente, délégué à représenter la Ville de Sainte-Catherine.

Que la Ville rembourse les frais raisonnablement encourus à cette fin, sur présentation de pièces justificatives.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

71-03-19

DEMANDE DE GRATUITÉ TERRAIN DE BASEBALL – TOURNOI-BÉNÉFICE DE BALLE DONNÉE

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une initiative citoyenne;

CONSIDÉRANT que les fonds amassés seront remis en totalité à la Société canadienne de la sclérose en plaques;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un événement familial ouvert à l'ensemble des citoyens de la Ville de Sainte-Catherine;

Madame la conseillère Isabelle Morin, propose, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'accorder une gratuité pour l'utilisation du terrain de baseball du parc des Chevaliers de Colomb, le prêt des équipements demandés (selon la disponibilité de ceux-ci) et l'autorisation pour effectuer une demande de permis de réunion à monsieur Larocque pour la réalisation d'un tournoi de balle au profit de la Société canadienne de la sclérose en plaques. Étant donné la valeur de l'ensemble du soutien accordé pour l'événement, nous ne recommandons pas d'accorder un montant d'argent supplémentaire en guise de commandite.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

72-03-19

DEMANDE GRATUITÉ GYMNASE – ASSOCIATION DE BASEBALL MINEUR DU ROUSSILLON

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Catherine soutient déjà annuellement l'AMB Roussillon par la gratuité de 12,5 heures au gymnase de l'école des Timoniers et de l'utilisation des terrains de baseball extérieurs selon le cadre d'attribution des plateaux;

CONSIDÉRANT que l'AMB Roussillon est un organisme régional et qu'il ne reçoit annuellement aucune gratuité pour l'utilisation des gymnases scolaires des villes de Saint-Constant et de Delson;

CONSIDÉRANT la grande demande pour l'utilisation du gymnase de l'école des Timoniers et du peu de disponibilité de celui-ci;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Catherine prône une équité de service parmi l'ensemble des organismes sportifs reconnus et qu'il serait impossible d'accorder cette même gratuité aux autres organismes sportifs;

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité de ne pas accorder d'heures supplémentaires de gratuité du gymnase de l'école des

Timoniers à l'association de baseball mineur du Roussillon et de maintenir l'attribution à 12.5 heures annuelles gratuites.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

73-03-19

EMBAUCHE D'UNE CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES – POSTE CONTRACTUEL

CONSIDÉRANT le congé de maternité d'Andréanne Leboeuf, conseillère en ressources humaines;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pouvoir au remplacement de celle-ci pendant cette période;

CONSIDÉRANT le résultat de l'entrevue ainsi que des différents tests et la recommandation du comité de sélection;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de madame Geneviève Marchand à titre de conseillère en ressources humaines pour une durée déterminée, soit d'environ quatorze (14) mois (comprenant les périodes de transition avant le départ et au retour). La date de début de la candidate est prévue le ou vers le 2 avril 2019, et la fin du contrat sera prévue vers le 29 mai 2020. Nous recommandons les conditions suivantes:

§ le salaire annuel est fixé au minimum de l'échelle salariale (2019) de la classe 8 (69 742\$);

§ les avantages sociaux consentis sont ceux dans le code des conditions des employés cadres à l'exception des dispositions concernant les vacances qui seront de soixante-seize (76) heures attribuées pour une période travaillée de quatorze (14) mois. Si madame Marchand quitte l'organisation avant la fin de son contrat de travail, les banques seront calculées au prorata du temps réellement travaillé.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

74-03-19

EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE EN LOISIRS

CONSIDÉRANT le résultat des entrevues ainsi que les résultats des différentes vérifications;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de madame Mélaine Forgues à titre de coordonnatrice aux loisirs. La rémunération est établie à 19,36\$ de l'heure. La fonction est assujettie au processus d'évaluation prévue par le programme d'équité salariale requis par la loi. Les autres conditions de travail sont établies par la loi des normes du travail. La date prévue d'entrée en fonction est le 18 mars 2019.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

75-03-19 NOMINATION D'UNE TECHNICIENNE EN COMPTABILITÉ - NIVEAU 1

CONSIDÉRANT que la candidate répond aux exigences normales de la fonction;

CONSIDÉRANT que la candidate est à l'emploi de la Ville depuis le 16 juillet 2018 dans une fonction similaire;

CONSIDÉRANT les résultats de l'entrevue;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyée par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité de nommer madame Julie St-Onge au poste de technicienne en comptabilité – niveau 1, et ce, à compter du 13 mars 2019.

Que les conditions de travail sont celles prévues par la convention collectives des employés cols blancs en vigueur.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

76-03-19 PERMANENCE D'UN TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que Monsieur Alexandre Vanier est entré en fonction à titre de technicien en génie civil aux travaux publics, le 9 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que la période de probation pour l'obtention du statut d'employé permanent dans cette fonction est de cent-vingt jours (120) travaillés ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur des travaux publics;

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'accorder à Alexandre Vanier, le statut d'employé permanent à titre de technicien en génie civil aux travaux publics, à compter du 22 mars 2019, soit à la fin de ladite période de probation.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

77-03-19 PERMANENCE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT que Monsieur Sébastien Nadeau est entré en fonction à titre d'inspecteur en bâtiment, le 11 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que la période de probation pour l'obtention du statut d'employé permanent dans cette fonction est de cent-vingt jours (120) travaillés ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la coordonnatrice en aménagement;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité d'accorder à

Sébastien Nadeau, le statut d'employé permanent à titre d'inspecteur en bâtiment, à compter du 26 mars 2019, soit à la fin de ladite période de probation.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

78-03-19 ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que les cadres de la municipalité sont protégés par l'assurance-responsabilité professionnelle de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Catherine a à son service exclusif, Me Pascalie Tanguay, avocate;

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité de déclarer aux fins du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Québec: que la Ville de Sainte-Catherine se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Pascalie Tanguay, avocate, dans l'exercice de ses fonctions.

Que la présente résolution constitue la résolution exigée aux fins de l'exemption à la police d'assurance du Fonds d'assurance-responsabilité du Barreau du Québec et demeure en vigueur la durée de l'emploi de Me Pascalie Tanguay, avocate et directrice des Services juridiques et greffe à la Ville de Sainte-Catherine.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

79-03-19 AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UN PROJET « PROGRAMME DESJARDINS JEUNES AU TRAVAIL 2019 »

CONSIDÉRANT QUE le « Programme Desjardins jeunes au travail 2019 » offre la possibilité aux employeurs participants d'obtenir une contribution sous forme de subvention salariale visant la création d'emplois pour les jeunes âgés entre 15 et 18 ans afin de leur donner une première expérience de travail et de stimuler leur « savoir être » sur le marché du travail;

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'autoriser la participation de la Ville dans le cadre du « Programme Desjardins jeunes au travail 2019 » auprès du Carrefour jeunesse-emploi de La Prairie, et de permettre aux représentants du service des ressources humaines, de signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Catherine, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

80-03-19 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME PRIMEAU POUR LE REMPLACEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE SOUS LA RIVIÈRE ST-RÉGIS LE LONG DE LA ROUTE 132

Madame Isabelle Morin propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'autoriser et de confirmer le

dépôt d'une demande d'aide financière au programme PRIMEAU pour les travaux de renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire sous la rivière St-Régis le long de la route 132.

De s'engager à respecter toutes les modalités du Guide sur le programme PRIMEAU.

De s'engager à payer notre part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation associés au projet.

De s'engager à assumer tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à ce projet.

Que Monsieur Pietro De Cubellis, directeur du service du génie, soit autorisé à déposer ladite demande et à signer pour et au nom de la ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

81-03-19

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX (PGAM) DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE MUNICIPALE (FCM)

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité de confirmer que la Ville de Sainte-Catherine autorise le dépôt d'une demande d'aide financière de 26 500 \$ au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour le projet au niveau de la compétence «Données et information».

De confirmer que la Ville de Sainte-Catherine s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Relevé terrain et inventaire des infrastructures (réseau pluvial, fossés, entrées de service aqueduc, autres actifs) dans le système d'information géomatique de la ville et mise à jour des bases de données;
- Mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des infrastructures de la ville.

Que la Ville de Sainte-Catherine consacre 26 500 \$ de son budget au financement des coûts associés à ce projet.

Que M. Pietro De Cubellis, directeur du service du génie, soit autorisé à déposer ladite demande et à signer pour et au nom de la ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

82-03-19

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 - RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE SAINT-CONSTANT ET SAINTE-CATHERINE

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'adopter les

prévisions budgétaires 2019 de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine au montant total de 5 796 208 \$ pour l'exercice financier 2019 ainsi qu'un budget d'immobilisation de 2 513 900 \$, conformément à l'article 468.37 de la Loi sur les cités et villes.

Que le montant des quotes-parts des municipalités soit de 5 311 253 \$ et qu'il soit réparti à 50% au prorata de la population de l'année 2018 et à 50% au prorata de leur richesse foncière uniformisée de l'année 2018. La quote-part est de 3 310 692 \$ pour la Ville de Saint-Constant et de 2 000 561 \$ pour la Ville de Sainte-Catherine.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

83-03-19

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE PROGRAMME D'INTERVENTION JEUNESSE (TRAVAIL DE MILIEU CANDIAC-SAINTE-CATHERINE)

CONSIDÉRANT que le travail de milieu appui les employés lors de problématiques particulières et est présent régulièrement au centre municipal et dans les parcs à Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT les bilans d'interventions sont satisfaisants;

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'autoriser madame Laurence-Thalie Oberson à signer l'entente d'appui financier et que l'entente financière de 5 000\$ soit reconduit pour 2019.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

84-03-19

AUTORISATION DE SIGNATURE – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE – PROGRAMME D'INTERVENTION JEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'Intervention Jeunesse est mandaté par la Ville afin de répondre aux besoins de la clientèle 12-17 ans;

CONSIDÉRANT que l'organisme fournit l'ensemble des documents demandés selon l'entente;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité d'accepter la contribution financière de 60 000\$ tel que stipulé dans l'entente, d'accepter les changements apportés au protocole d'entente et d'autoriser la direction générale et la mairesse à signer le protocole liant la Ville et le programme d'intervention jeunesse.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

85-03-19

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN DE PRODUITS D'ASSURANCE POUR LES CYBER-RISQUES 2019-2024

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Sainte-Catherine souhaite joindre l'Union des

municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période 2019-2024;

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité que la Ville de Sainte-Catherine joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1er juillet 2019 jusqu'au 1er juillet 2024.

Que la mairesse et la greffière soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques» soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Selon la loi, la Ville accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

86-03-19

5144 ROUTE 132 (PRÈS DE LA RUE BRÉBEUF) / HLD TAEKWONDO - NOUVEAU COMMERCE / AFFICHAGE / PIIA / # 2019-0009

CONSIDÉRANT que le Service d'aménagement du territoire et développement économique a reçu une demande de certificat d'autorisation d'affichage;

CONSIDÉRANT que le projet d'affichage semble conforme aux règlements municipaux et aux encadrements administratifs;

CONSIDÉRANT que le projet, tel que proposé, répond aux objectifs et critères architecturaux de la section 6 du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU).

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'accepter le projet d'enseigne tel que présenté.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

87-03-19

3708 ROUTE 132 / RETINA MD CLINIQUE D'OPHTALMOLOGIE / AFFICHAGE / PIIA / # 2019-0010

CONSIDÉRANT que le Service d'aménagement du territoire et développement économique a reçu une demande de certificat d'autorisation d'affichage;

CONSIDÉRANT le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées adopté par la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT que le projet d'affichage semble conforme aux règlements municipaux et aux encadrements administratifs;

CONSIDÉRANT que le projet, tel que proposé, répond aux objectifs et critères architecturaux de la section 34 du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU).

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'accepter le projet d'enseigne tel que présenté.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

88-03-19

**4040 RUE DES AIGLES (À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 132) /
CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE 40 UNITÉS - 4 ÉTAGES / PIIA / #
2019-0011**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et développement économique a reçu une demande de construction pour un nouveau bâtiment résidentiel de 40 unités de logements réparties sur 4 étages, sis sur le lot 5 360 988, ayant front sur la Route 132;

CONSIDÉRANT les orientations d'aménagement valorisant la Route 132 en tant que boulevard urbain dans un contexte de densité résidentielle, de mixité des usages et de respect du milieu d'insertion;

CONSIDÉRANT les orientations d'aménagement des secteurs à développer, redévelopper, ou requalifier du plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT que le projet de construction proposé pour le lot 5 360 988 semble respecter le règlement de zonage n° 2009-Z-00;

CONSIDÉRANT que le projet de construction est assujéti aux objectifs et critères de la section 34 du règlement 2012-00 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT l'objectif de la section 34 du règlement 2012-00 portant sur les PIIA qui propose de concevoir un cadre bâti doté d'une facture architecturale contemporaine, noble et prestigieuse, allié à des aménagements au design urbain recherché, confirmant une identité propre au Pôle.

CONSIDÉRANT qu'une garantie financière correspondant à 5% du coût des travaux déclarés pour l'émission du permis, jusqu'à concurrence de 50 000 \$ par bâtiment est exigée selon l'article 23 du règlement 2012-00 portant sur les PIIA;

CONSIDÉRANT l'étude du projet par le Comité consultatif d'urbanisme;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'accepter le projet de construction tel que présenté.

Toutefois, il est demandé de :

- Rehausser la qualité architecturale des balcons, des poteaux et garde-corps par une démonstration de la résistance et de la qualité des matériaux, et ce, afin d'en assurer la durabilité et l'esthétisme;
- Proposer, un aménagement adéquat afin de dissimuler les équipements techniques et mécaniques de façon à ce qu'ils soient non visibles des voies publiques, soit de la Route 132 et de la rue des Aigles.
- Suggérer au promoteur d'évaluer la possibilité d'aménager une borne de recharge pour les véhicules électriques au sein du projet.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

89-03-19

FUTUR 4040 RUE DES AIGLES (À L'ANGLE ROUTE 132) / CONTRIBUTION RELATIVE AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS EXIGÉE LORS DE L'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DE 40 LOGEMENTS - 4 ÉTAGES, N° LOT : 5 360 988

CONSIDÉRANT la résolution positive du projet de construction proposé;

CONSIDÉRANT l'article 264 concernant les exigences de contribution du règlement 2009-Z-00 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT le plan directeur des parcs et espaces verts de la Ville de Sainte-Catherine.

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'exiger du promoteur concerné une contribution en argent équivalant à 10% de la valeur du terrain n° 5 360 988, visé par le projet redéveloppement.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

90-03-19

AMÉNAGEMENT DE L'ALVÉOLE – ESPACE CRÉATIF - EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense de 13 124.90 \$ toutes taxes incluses pour l'aménagement de l'Alvéole.

Que cette dépense de 12094.34 \$ (coût net ristournes TPS et TVQ) soit financée par le fonds de roulement. Le remboursement se fera sur une période de cinq ans à partir de l'année 2020 pour un montant annuel de 2418.87 \$.

ADOPTÉE

91-03-19

ACHAT D'ARMOIRES POUR PRODUITS DANGEREUX (SST) - EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'armoires pour produits dangereux (SST) auprès de la compagnie

« Château Quincaillerie industrielle » au montant de 6 765.13 \$ toutes taxes incluses

Que cette dépense de 6 177.46 \$ (coût net de ristournes TPS et TVQ) soit financée par le fonds de roulement. Le remboursement se fera sur une période de cinq (5) ans à partir de 2020, pour un montant annuel de 1 235.49 \$.

ADOPTÉE

92-03-19

ACHAT DE PETITS ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat des petits équipements suivants :

- A. La station de réparation pour planche à roulettes auprès de la compagnie «HALT-INC» au montant de 2 500.67 \$ toutes taxes incluses;
- B. Clôture de protection temporaire pour tranchée (RapidRoll) auprès de la compagnie «SOLUTIONS PROX-SECUR» au montant de 2 048.28 \$ toutes taxes incluses;
- C. Deux détecteurs à métal Schonstedt GA-92XTD auprès de la compagnie «ÉQUIPEMENT ROBERT NADEAU INC.» au montant de 2 428.27 \$ toutes taxes incluses;
- D. Traceur de lignes Graco auprès de la compagnie « Équipements Stinson Inc » au montant de 16 805.58 \$ toutes taxes incluses;
- E. Clôture temporaire de chantier auprès de la compagnie «Echafauds-Plus » au montant de 2 663.40 \$ toutes taxes incluses;

Que cette dépense nette au montant total de 24 389.31\$ (coût net de ristournes TPS et TVQ) soit financée par le fonds de roulement. Le remboursement de cette dépense se fera sur une période de cinq (5) ans à partir de 2020, pour un montant annuel de 4 877.86 \$.

ADOPTÉE

93-03-19

ACHAT D'UNE PLAQUE VIBRANTE WACKER-NEUSON DPU6555HE-PROJET 2019 TP-08 - EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de la plaque vibrante Wacker-Neuson, modèle DPU6555HE, auprès de la compagnie « P.M. Remorques et Équipement » au montant de 17 637.16 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense de 16 105.08 \$ (coût net de ristournes TPS et TVQ) soit financée par le fonds de roulement. Le remboursement se fera sur une période de cinq (5) ans à partir de 2020 pour un montant annuel de 3 221.02 \$.

ADOPTÉE

94-03-19

ACHAT D'UN TRACTEUR À GAZON GRAVELY PRO-TURN 400 - EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat

d'un tracteur à gazon Gravely Pro-Turn400 auprès de la compagnie « Garage JI Lefrancois Inc » au montant de 21 189.89 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense de 19 349.20 \$ (coût net de ristournes TPS et TVQ) soit financée par le fonds de roulement. Le remboursement se fera sur une période de cinq (5) ans à partir de 2020 pour un montant annuel de 3 869.84 \$.

ADOPTÉE

95-03-19 OCTROI DE CONTRAT - ACHAT DE GRÉ À GRÉ D'UN MINI CHARGEUR GEHL AL 650 (DOP19TP280)

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat d'achat de gré à gré d'un mini chargeur GEHL AL 650 (DOP19TP280) auprès de Les Équipements Colpron inc. au montant de 99 490.75 \$ toutes taxes incluses.

Que le financement de cet achat se fasse par le règlement d'emprunt numéro 841-19.

ADOPTÉE

96-03-19 OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE POUR LA PRÉPARATION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS, DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU QUAI

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de gré à gré à GBi experts-conseils inc., pour les volets « démarches et demandes environnementales » et « Préparation des plans et devis » pour le projet de réfection du quai, pour un montant de 51 739.75 \$ toutes taxes incluses.

Que le volet « Surveillance des travaux » pour un montant total de 33 112.80 \$ toutes taxes incluses soit confirmé conditionnellement à l'octroi des travaux de construction des différents volets du document d'appel d'offres, le tout tel que spécifié aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE

97-03-19 OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE POUR CONTRÔLES QUALITATIFS, SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE, ÉTUDES GÉOTECHNIQUES, CARACTÉRISATION POUR LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE

CONSIDÉRANT que des demandes de prix ont été déposées;

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de « Services professionnels de laboratoire pour contrôles qualitatifs, surveillance environnementale, études géotechniques, caractérisation pour la Ville de Sainte-Catherine » en excluant l'option pour le volet du centre sportif au plus bas soumissionnaire conforme soit Laboratoire GS Inc. au montant de 46 211.90 \$ toutes taxes incluses.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

98-03-19 APPEL D'OFFRES SP19TP04 - FOURNITURE ET LOCATION DE CONTENEURS 40 VERGES CUBES INCLUANT LE TRANSPORT ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS SECS - ANNÉES 2019 À 2022

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été reçues le 25 février 2019;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est RCI Environnement, Une Division de WM Québec inc.;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de fourniture et location de conteneurs 40 verges cubes incluant le transport et l'élimination des déchets secs pour les années 2019 à 2022 à RCI Environnement, Une Division de WM Québec inc au montant de 261 072.00 \$ toutes taxes incluses.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

99-03-19 COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes payés et à payer du mois de février 2019, le tout tel que plus amplement décrit comme suit soit:

- .- un montant de 826 682.74 \$ pour les déboursés mensuels du mois de février 2019 (la liste des chèques à être émis), tel que plus amplement détaillé à un document préparé par les Services financiers et administratifs;
- .- un montant de 1 684 536.56 \$ pour les chèques et dépôts directs aux fournisseurs;
- .- un montant de 171 140.39 \$ pour les paiements directs;

Et d'approuver un montant de 271 458.15 \$ représentant les salaires nets pour ledit mois. Le tout tel que plus amplement détaillé à un document préparé par les Services financiers et administratifs.

ADOPTÉE

100-03-19 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT POURVOYANT À L'APPROPRIATION D'UNE SOMME DE SOIXANTE SIX MILLE DOLLARS (66 000 \$) PAR UN EMPRUNT POUR COUVRIR LES FRAIS DE REFINANCEMENT DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard donne avis de motion de l'adoption à la prochaine séance ou à une séance subséquente du règlement numéro 844-19 pourvoyant à l'appropriation d'une somme de soixante-six-mille dollars (66 000 \$) par un emprunt pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 698-07, 700-08, 703-08, 710-08, 718-09, 736-11, 743-12, 749-12, 754-13, 769-13, 773-14 et 774-14 de la municipalité de Sainte-Catherine

Un projet de règlement est déposé conformément aux dispositions de la loi.

101-03-19 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1008-00-27 (IMPLANTATION DE DEUX ARRÊTS SUR LA RUE DES ORIOLES À L'INTERSECTION DE LA RUE DES CORMORANS; MODIFICATION DISTANCE POUR STATIONNEMENT INTERDIT PLACE LEBLANC)

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil du 12 février 2019, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les citées et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 1008-00-27 modifiant le règlement numéro 1008-00 tel qu'amendé concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

102-03-19 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-63 MODIFIANT LES NORMES MINIMALES RELATIVES À LA LARGEUR ET À LA SUPERFICIE DES TERRAINS POUR LA ZONE I-216, DANS LE SECTEUR DU 1360, 1^{RE} AVENUE.

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil tenue le 11 décembre 2018, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement portant le numéro 2009-Z-63 a été adopté le 11 décembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 21 janvier 2019;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 12 février 2019;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande valide de soumettre le règlement à l'approbation des personnes habiles à voter n'a été reçue par la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'adopter, sans modification, le règlement numéro 2009-Z-63 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00, tel qu'amendé de façon à: Modifier les normes minimales relatives à la largeur et à la superficie des terrains de la grille des usages et normes I-216; Modifier la norme minimale relative à la superficie d'implantation d'un bâtiment de la grille des usages et normes I-216.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La deuxième période de questions du public a alors lieu.

Les citoyens suivants demandent d'être entendus:

- .- Monsieur Serge Vincelette
- .- Monsieur Richard Favreau

COMMUNICATIONS AU PUBLIC

103-03-19 LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20h24.

ADOPTÉE

MME JULIE RONDEAU
MAIRESSE SUPPLÉANTE

ME PASCALIE TANGUAY
GREFFIÈRE

Je, soussignée, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 mars 2019.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

Ligia Cercel, Coordonnatrice des services administratifs et assistante-trésorière